

Ouverture du Conseil Municipal : 19h00

La séance est ouverte.

La séance est retransmise en direct et en audio via un lien qui a été diffusé sur les différents supports de communication.

Toute utilisation de la captation, partielle ou intégrale, est interdite sauf autorisation de ma part.

Mme le Maire salue les spectateurs qui peuvent ainsi suivre les débats en direct mais également en différé quand bon leur semble.

Afin que la retransmission soit la plus audible possible et surtout dans le respect et l'écoute des propos de chacun, chacun doit demander la parole s'il souhaite intervenir, ne pas le faire intempestivement et éviter de couper la parole d'un conseiller.

La sonorisation est désormais adaptée à la salle mais elle ne permet pas d'isoler la parole d'un élu.

- Vérification des présences :**- Vérification du quorum : (14 présents minimum)**

Soit :

21 présents
6 pouvoirs
0 absent
27 votants

- Vérification des pouvoirs :

Gérard ROY donne pouvoir à Annie DAYET
Eric MONFRAY donne pouvoir à Marcel BABAD
Pascal GONALONS donne pouvoir à Jean-Luc MASSON
Loredana MARION donne pouvoir à Mylène BOYER-GRECO
Emmanuel MARPAUX donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN
Marie-Chantal PESERY donne pouvoir à Alexandre RUIZ

- Secrétaire de séance (dans l'ordre du tableau) : Jean-Jacques DUMONT**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR****I - Informations diverses****II - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024****III - Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal au maire)****IV - Délibérations**

- Présentation de l'état annuel des indemnités des élus
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023 sur 2024
- Vote des taux d'imposition communale
- Vote du budget primitif 2024
- Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières - Année 2023 - Budget principal
- Vote des subventions aux associations et aux écoles
- Vote de la subvention au CCAS
- Versement d'une subvention au RASED pour l'années scolaire 2024
- Vote des tarifs communaux
- Modification du tableau des effectifs
- Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec le CSR Foot
- Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec le CSR Basket

- Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec la MJC
- Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec l'Espace talançonnais
- Autorisation de signature de la convention entre la commune et l'OGEC - Forfait communal École Jeanne d'Arc

V - Questions

I - Informations diverses et remerciements

- Ouverture enquête publique relative création nouvelle voie permettant de relier rue de la place et les parkings de la chemiserie et de la paix.

L'enquête publique vise également le déclassement d'une partie du parking de la Paix en vue de son aliénation et le classement dans le domaine public de plusieurs emprises privés à l'Est de la rue de Chateauevieux.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 22 avril à 10h au mardi 07 mai à 17h.

C'est Mme Marie-Thérèse ANTOINETTE-FOND qui a été choisie comme commissaire enquêteur et elle recevra le public en deux permanences le mercredi 24 avril de 10h à 12h et le mardi 07 mai de 15h à 17h.

Il y aura un registre d'enquête papier mis à disposition du public et vous pourrez adresser vos observations directement au commissaire enquêteur, soit sur le registre disponible en Mairie soit par internet.

Les pièces dossier seront sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête.

II - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 19 mars 2024

Après avoir sollicité les membres du conseil municipal sur d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 19 mars, M. DEMAISON fait état que les échanges reportés sur le point concernant la nouvelle voirie sont retranscrits de façon minimaliste et ne reflète pas le contenu de son intervention.

Mme le Maire indique que le procès-verbal n'a pas à retracer l'intégralité des propos mais l'esprit des échanges. Mme le Maire demande à M. DEMAISON si le procès-verbal doit être éclairci sur ce point.

M. DEMAISON indique qu'il ne souhaite pas que le procès-verbal soit modifié.

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

III - Décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au maire)

➤ Achat et renouvellement de concession et place de columbarium

Sans objet

➤ Présentation des devis et marchés signés par Mme le Maire

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Mme le Maire a procédé à la présentation des devis signés.

IV - Délibérations

01 - Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

02 - Approbation du compte de gestion 2023

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

03 - Approbation du compte administratif 2023

Mme le Maire ne prends part ni au débat ni au vote, M. DUMONT est désigné Président de la séance

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 25

04 - Affectation du résultat 2023 sur 2024

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

05 - Vote des taux d'imposition communale

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

06 - Vote du budget primitif 2024

CONTRE	: 03 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN et VALLIN)
ABSTENTION	: 01 (M. COLIN)
POUR	: 23

07 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières - Année 2023 - Budget principal

Prend acte de la présentation du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023	: 27
---	------

08 - Vote des subventions aux associations et aux écoles

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

09 - Vote de la subvention au CCAS

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

10 - Versement d'une subvention au RASED pour l'année scolaire 2024

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 01 (M. BERGERET)
POUR	: 26

11 - Vote des tarifs communaux

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

12 - Modification du tableau des effectifs

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

13 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec le CSR Foot

M. GOUDARD ne prend part ni au débat ni au vote

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 26

14 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec le CSR Basket

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

15 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec la MJC

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

16 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec l'Espace Talançonnais

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

17 - Autorisation de signature de la convention entre la commune et l'OGEC - Forfait communal Ecole Jeanne d'Arc

Mme ROUE ne prend part ni au débat ni au vote

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 01 (M. COLLIN)
POUR	: 25

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 Avril 2024**

V - QUESTIONS / INFORMATIONS A DONNER PAR LES CONSEILLERS

- Remerciements de Mme le Maire avec Mme VIGNON, aux conseillers municipaux qui ont suivi l'élaboration du budget, au service et au Directeur Général des services de la commune pour leur travail sur le budget primitif 2024.
- Trèfle Talanconnais, la course pour les enfants aura lieu le samedi 27 avril au Cerdon, dimanche 28 avril aura lieu la course adulte.
- Vide-Grenier du CSR foot le 28 avril au stade.
- Mme DAYET, informe l'Assemblée que les enfants du CME souhaitent faire des Jeux Olympiques, CSR prête terrain au mois de septembre mais les élus du CME ont besoin de volontaire pour aider, si personne n'est disponible pour aider, il ne sera pas possible d'organiser cette action pas possible.
- Fête du Village coorganisé par le CSR foot, la Mairie et le comité des fêtes le 22 juin.
- Mme VALLIN, interroge sur les conséquences de la carence SRU. Mme le Maire indique que, outre la majoration de la pénalité, cela induit aussi le transfert du droit de préemption urbain à la Préfecture qui décide pour chaque déclaration d'intention d'aliéner s'il est opportun ou non de faire un projet de logements locatifs sociaux.
- Mme VALLIN, demande ou en est la procédure OPAC. Mme le Maire indique que la procédure est toujours au tribunal administratif. Mme le Maire a pris l'attache du bureau de la présidence afin de convenir d'un rendez-vous, les parties sont actuellement en recherche de dates pour une rencontre en vue d'un règlement amiable de ce dossier. Mme le Maire indique aussi que la commune est conseillée par avocat, Mme le Maire indique aussi qu'elle tiendra le Conseil au courant des retours et discussions avec l'OPAC.

Séance clôturée à 21h13.

Vu par Nous, Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),

